

Dossier de presse

Conférence de presse 22 février 2022

Partez à la conquête
d'un nouvel espace
pour votre santé.



mon
ESPACE
SANTÉ

VOUS AVEZ LA MAIN SUR VOTRE SANTÉ.

Le numérique est devenu incontournable au quotidien, y compris dans la santé. Pour permettre à chacun d'y accéder en toute confiance, le Ministère en charge de la santé et l'Assurance Maladie ont créé Mon espace santé. Le développement de ce nouveau service a fait l'objet, au cours de ces trois dernières années, de concertations avec les citoyens, les professionnels et établissements de santé ainsi que les industriels.

Construit pour et avec les usagers, ce carnet de santé numérique a été conçu pour répondre à leurs attentes en matière de sécurité, de confidentialité et de simplicité d'usage. Cet espace personnel sûr et facile d'accès, permet aux patients de rassembler les informations utiles à leur suivi médical, tout en gardant le contrôle sur leurs données de santé.

Mon espace santé, c'est un espace numérique personnel. Il vise à améliorer le parcours de soins par une meilleure communication entre les usagers et les professionnels de santé qui les suivent en ville comme à l'hôpital. Mon espace santé, c'est aussi la garantie d'une protection des données de santé et d'une communication sécurisée.

Mon espace santé s'inscrit dans la continuité des travaux menés par l'Assurance Maladie pour améliorer la coordination des soins et la prise en main de sa santé avec des outils numériques accessibles à tous. Cet espace est appelé à devenir la plateforme nationale publique de référence des services numériques de santé à destination des assurés, en unifiant les services numériques de santé proposés par les pouvoirs publics et les acteurs privés.

Afin que les professionnels de santé en ville et en établissements puissent l'enrichir et le consulter facilement, des actions de modernisation de leurs logiciels métiers, impulsées par les pouvoirs publics, ont débuté et se poursuivront au cours des prochains mois.

Le système de santé français se dote ainsi d'un service qui offre aux citoyens la possibilité de gérer leurs données de santé pour simplifier et améliorer les parcours de soins.

Décryptage de cette solution innovante au service des patients comme des professionnels et établissements de santé désormais disponible...



Tous acteurs de sa santé



Avec Mon espace santé, chacun peut participer au suivi et à la préservation de sa santé. Chacun peut garder avec lui toutes ses informations médicales et dispose de services numériques utiles pour sa santé.

Les utilisateurs peuvent enregistrer et renseigner toutes leurs informations de santé. Avec l'accord des patients, les professionnels de santé ont également la possibilité d'y enregistrer des documents et des informations utiles au suivi médical. Plus Mon espace santé est renseigné, plus il contribue à un suivi et une prise en charge efficaces,

notamment en situation d'urgence.

Un service numérique de confiance co-construit avec l'écosystème de santé et les citoyens

Cet espace numérique personnel qui a vocation à devenir le futur carnet de santé numérique des patients, contient un « coffre-fort sécurisé » où sont classés tous les documents de santé (ordonnances, résultats de biologie, dossier d'hospitalisation,...), progressivement alimenté automatiquement par les médecins et autres professionnels, laboratoires, hôpitaux, etc. Il comporte également un profil médical où l'utilisateur peut remplir ses informations personnelles (allergies et antécédents familiaux, utiles en cas d'hospitalisation urgente par exemple) et mettre à jour ses constantes (tension, glycémie,...).

Il renferme aussi un carnet de vaccination et une messagerie santé pour sécuriser les échanges du patient avec les professionnels et établissements de santé qui le prennent en charge.

Acteurs publics, professionnels de santé, établissements de soins, éditeurs de logiciels métiers, startups, industriels, associations de patients, citoyens...l'ensemble de ces parties prenantes a été consulté régulièrement au cours des trois années de développement de ce service. Celui-ci répond ainsi à leurs exigences en matière de sécurité, d'éthique, de technique et d'ergonomie.

Un service facile à activer

A compter du 31 janvier 2022, toutes les personnes couvertes par une assurance maladie française sont invitées par mail ou par courrier à activer leur profil Mon espace santé à l'aide d'un code confidentiel, ou à s'opposer à sa création, en se rendant sur le site monespacesante.fr. Chaque usager a 6 semaines à compter de la date d'envoi du courrier/e-mail pour s'opposer à la création de son espace numérique de santé. A l'issue de ces 6 semaines, le profil est automatiquement créé. A partir du 31 janvier, cet espace numérique est aussi automatiquement créé pour les nouveaux nés et les nouveaux affiliés. Pour pouvoir l'utiliser, par exemple pour y renseigner ses informations de santé, il est nécessaire d'activer son profil à l'aide de sa carte Vitale.

En Haute-Loire, les courriers seront adressés à l'ensemble des 209 000 assurés de la CPAM à compter du 21 février 2022.

Les plus éloignés du numérique ne sont pas oubliés. A travers la volonté de rendre chaque usager acteur de son parcours de santé, il y a la nécessité d'accompagner les personnes n'ayant pas accès aux outils numériques ou n'étant pas à l'aise avec leur utilisation. Des partenariats clés avec les acteurs de l'inclusion numérique sont en cours de mise en œuvre (conseillers France Services, réseau de l'Assurance Maladie, médiateurs numériques dont le rôle est de favoriser l'inclusion numérique dans les territoires, etc.).

Un service hautement sécurisé

Toutes les données de l'utilisateur de Mon espace santé lui appartiennent et sont hébergées en France. La confidentialité et la sécurité de ces données sont totalement garanties. Elles sont ainsi hébergées en France, sur des serveurs répondant aux plus hautes normes de sécurité. Par ailleurs, le patient garde le contrôle de ses données qui restent sa propriété : c'est lui qui décide quels professionnels de santé peuvent avoir accès à ses documents, et quels documents il accepte de partager avec eux. De plus, le patient a la possibilité de masquer certains documents ou encore de bloquer l'accès à certains professionnels de santé. Il est averti à chaque fois qu'un document est envoyé ou modifié dans son dossier médical ou lorsqu'un professionnel de santé accède à ses informations de santé. Enfin, un historique des activités lui permet également de savoir qui a consulté ses documents et ses données.



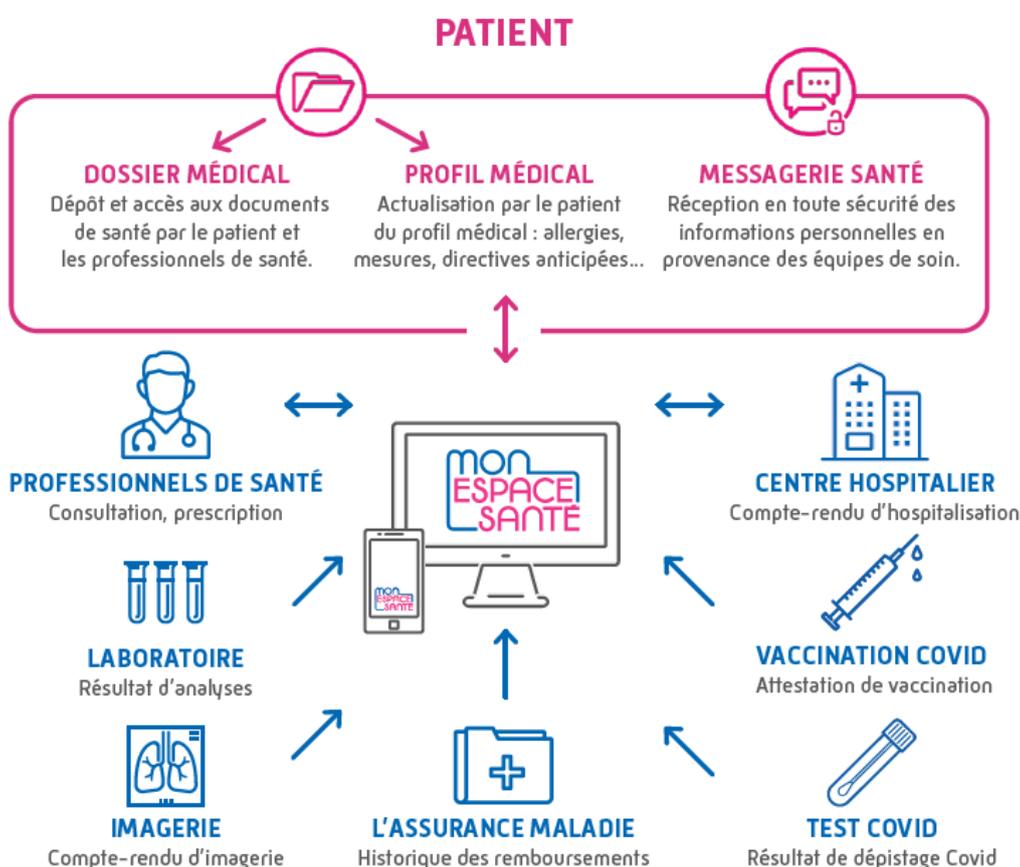
C'est au regard de ce besoin de sécurité et de confidentialité que l'État a choisi de confier la création et le déploiement de Mon espace santé à l'acteur de confiance qu'est l'Assurance Maladie. Nous faisons en effet quotidiennement la preuve de notre capacité à traiter des données de santé dans le respect de la personne et du secret médical et nous disposons d'un des systèmes d'information les plus complets et les plus sécurisés d'Europe.



En pratique...

Accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, Mon espace santé permet à chacun de garder ces informations de santé précieusement à portée de main en cas de besoin. C'est un service à la main de son utilisateur qui peut savoir et définir qui a accès, à quel document ou information, et quand. Il pourra aussi l'alimenter en toute autonomie avec les documents qu'il juge utile pour son suivi médical.

Pour suivre et préserver la santé, Mon espace santé propose 4 fonctionnalités.



2 nouvelles fonctionnalités verront le jour courant 2022 :



INTEGER

Découvrez le détail des fonctionnalités

Le dossier médical



Au cœur de Mon espace santé, le dossier médical permet de retrouver en un seul endroit toutes ses informations de santé (traitements, résultats d'examens, radios, ordonnances, carnet de vaccination), d'en ajouter mais aussi de les partager avec les professionnels de santé de son choix. L'utilisateur pourra compléter lui-même son profil médical (allergies, maladies, traitements, mesures...) et ajouter des documents utiles à sa prise en charge.

Dans Mon espace santé, il retrouve aussi les documents transmis par ses professionnels de santé ou l'Assurance Maladie (résultats de tests Covid, attestations vaccinale Covid, radios, etc.). Il décide quel professionnel de santé aura accès à ses informations ou pourra y enregistrer des documents.

En cas d'urgence, si l'utilisateur a donné son accord, Mon espace santé permet à un professionnel de santé de consulter son dossier médical.

La messagerie santé



Intégrée à Mon espace santé, cette messagerie sécurisée est un espace privé d'échanges de messages concernant la santé avec les professionnels de santé, du médico-social et du social.

Elle permet aux professionnels de santé autorisés, d'échanger avec vous et de vous envoyer des avis et des documents dans le respect du secret médical.

Si vous avez perdu votre ordonnance, plus besoin de vous déplacer pour aller en chercher une autre chez le médecin. Celui-ci peut vous l'envoyer en toute sécurité via la messagerie de Mon espace santé.

Bientôt... l'agenda santé



L'agenda personnel intégré à Mon espace santé regroupera vos rendez-vous médicaux. Celui-ci pourra être alimenté par vous-même et à terme par les services de prise de rendez-vous en ligne référencés au catalogue de Mon espace santé.

Vous recevrez également des alertes pour vos prochains rendez-vous et rappels de vos examens (vaccinations, dépistage...).

...et un catalogue de services référencés



Au sein de Mon espace santé, vous aurez accès à un catalogue de services et d'applications référencé par les pouvoirs publics. Vous pourrez choisir ceux que vous souhaitez connecter à votre espace pour, par exemple, alimenter et enrichir votre suivi médical avec les données d'un objet connecté (poids, rythme cardiaque, indice glycémique...)

La mission de l'ARS consiste à accompagner financièrement, dans le cadre du Ségur Numérique, les établissements, structures de soins et professionnels de santé dans l'usage des 2 outils ciblés : alimentation du DMP et utilisation de la messagerie sécurisée de santé.

Contacts presse :

M. Frédéric BRANCE - Directeur : 06 71 45 29 45
Mme Lucie OLIVIER - Attachée de Direction : 06 60 55 05 11
communication.cpam-haute-loire@assurance-maladie.fr
Pour l'ARS : Mme Emmanuelle Boisseau – 04 27 86 57 81
ARS-ARA-PRESSE@ars.sante.fr